



## Fiche santé sécurité

Droits d'auteur.2020, Compagnie 3M Canada. Tous droits réservés. Il est permis de reproduire et/ou de télécharger ces données pour assurer l'utilisation adéquate des produits 3M, dans la mesure où : (1) les données sont reproduites intégralement, sans aucune modification, à moins qu'on obtienne au préalable une autorisation écrite de 3M à cet effet; et (2) ni la copie ni l'original ne seront revendus ni distribués en vue de faire un bénéfice.

**Groupe de document :** 24-7992-1  
**Date de parution :** 2020/10/16

**Numéro de la version :** 6.01  
**Remplace la version datée de :** 2019/01/30

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement sur les produits dangereux Canadiens.

## SECTION 1 : Identification

### 1.1 Identifiant du produit

Nettoyant de contacts à séchage rapide 16-102 3M(MC)

**Numéros d'identification de produit**  
80-6114-3447-5

### 1.2 Utilisations recommandées et restrictions d'utilisation

#### Utilisation prévue

Nettoyant en aérosol à séchage rapide pour contacts de matériel électronique

#### Restrictions d'utilisation

ÉLOIGNER DE LA CHALEUR, DES FLAMMES, DES ÉTINCELLES ET DES SOURCES D'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE SOUS TENSION

### 1.3 Détails du fournisseur

**Compagnie:** Compagnie 3M Canada  
**Division:** Division des marchés des produits électriques  
**Adresse :** 1840, rue d'Oxford Est, Case Postale 5757, London, Ontario N6A 4T1  
**Téléphone :** (800) 364-3577  
**Site Web :** www.3M.ca

### 1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Téléphone d'urgence medical:1-800-3M HELPS / 1-800-364-3577; Téléphone d'urgence de transport(CANUTEC):(613) 996-6666

## SECTION 2 : identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Aérosol inflammable : Catégorie 1.

Gaz sous pression Gaz comprimé.

Grave problème/Irritation oculaire : Catégorie 2A :

Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique) Catégorie 3.

### 2.2. Éléments d'étiquette

## Nettoyant de contacts à séchage rapide 16-102 3M(MC)

### Terme d'avertissement

Danger

### Symboles :

Flamme | Bouteille de gaz | Point d'exclamation |

### Pictogrammes



### Mentions de danger

Aérosol extrêmement inflammable. Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur  
Provoque une irritation oculaire grave. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### Mises en garde

#### Prévention :

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Ne pas perforer ni brûler, même après usage. Eviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Utiliser seulement le produit en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter un équipement de protection des yeux/du visage. Laver soigneusement la peau exposée après manipulation.

#### Réponse:

EN CAS D'INHALATION: Amener la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact éventuels, si ceci peut être fait facilement. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

#### Entreposage :

A protéger contre les rayons solaires. Entreposer dans un endroit bien ventilé. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F. Entreposer dans un endroit bien ventilé. Conserver le récipient bien fermé. Garder sous clef.

#### Élimination :

Éliminer les contenus/contenants conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux applicables.

### 2.3. Autres risques

Aucun connu.

6% du mélange consiste en des ingrédients de toxicité par inhalation aiguë inconnue.

## SECTION 3 : Composition/renseignements sur les ingrédients

Ce matériau est un mélange.

| Ingrédient         | Numéro CAS | % par poids                  | Nom Commun         |
|--------------------|------------|------------------------------|--------------------|
| Alcool éthylique   | 64-17-5    | 30 - 60 Secret Fabrication * | Ethanol            |
| Acétate de méthyle | 79-20-9    | 15 - 40 Secret Fabrication * | Acétate de méthyle |
| HEPTANE            | 142-82-5   | 10 - 30 Secret Fabrication * | Heptane            |
| DIOXYDE DE CARBONE | 124-38-9   | 2 - 15                       | Bioxyde de carbone |
| 2-Propanol         | 67-63-0    | 3 - 15                       | Propanol-2         |

\*La concentration réelle de cet ingrédient a été retenue comme un secret commercial.

## SECTION 4 : Premiers soins

### 4.1. Description des premiers soins

#### Inhalation :

Donner de l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

#### Contact avec la peau :

Laver avec du savon et de l'eau. Si des signes / symptômes se développent consulter un médecin.

#### En cas de contact avec les yeux :

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Retirer les lentilles cornéennes si cela est possible et continuer de rincer l'oeil. Consulter un médecin.

#### En cas d'ingestion :

Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés

Voir en section 11.1: information sur les effets toxicologiques.

### 4.3. Indication de la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate et d'un traitement spécial

Ne s'applique pas.

## SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction appropriés

Utilisez un agent d'extinction adapté au feu environnant.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les récipients fermés exposés à la chaleur peuvent exploser.

#### Les sous-produits nocifs de décomposition

| <u>Substance</u>    | <u>Condition</u>     |
|---------------------|----------------------|
| Monoxyde de carbone | Durant la combustion |
| Bioxyde de carbone  | Durant la combustion |

### 5.3. Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

L'eau n'est pas un moyen d'extinction efficace. Cependant, on peut l'utiliser pour éviter l'échauffement des récipients et des surfaces exposés au feu et éviter les ruptures par explosion.

## SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer la zone. Conserver à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. Il est interdit de fumer. N'utiliser que des outils ne produisant pas d'étincelles. Ventiler la zone à l'air frais. Pour les grands déversements ou les déversements dans les espaces confinés, fournir une ventilation mécanique pour disperser ou évacuer les vapeurs, conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle. MISE EN GARDE! Un moteur pourrait constituer une source d'inflammation et provoquer un incendie ou une explosion des gaz ou des vapeurs inflammables présents dans la zone du déversement. Consulter les autres sections de cette fiche signalétique pour plus de renseignements sur les dangers physiques ou pour la santé, la protection respiratoire, la ventilation ainsi que le matériel de protection individuelle.

### 6.2. Précautions pour l'environnement

## Nettoyant de contacts à séchage rapide 16-102 3M(MC)

Pour les déversements plus importants, couvrir les drains et construire des digues pour éviter que le matériau ne se déverse dans le réseau d'égouts ou les plans d'eau.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Confiner le déversement. Couvrir la zone de déversement avec une mousse extinctrice résistante aux solvants polaires. Travailler de l'extérieur vers l'intérieur du déversement. Couvrir de bentonite, de vermiculite ou d'un matériau absorbant inorganique vendu sur le marché. Mélanger suffisamment d'agents absorbants jusqu'à ce que le déversement semble sec. Rappel : L'ajout d'un matériau absorbant n'élimine pas les dangers physiques ni les dangers pour la santé ou pour l'environnement. Ramasser le plus de produits déversés possibles en utilisant des outils ne provoquant pas d'étincelles. Placer dans un récipient métallique approuvé pour le transport par les autorités compétentes. Fermer hermétiquement dans un récipient. Dispose of collected material as soon as possible in accordance with applicable local/regional/national/international regulations.

## SECTION 7 : Manipulation et entreposage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Réservé aux industries et aux professionnels. Non destiné à l'utilisation grand public. Ne pas utiliser dans des espaces clos ni là où il y a très peu ou aucun mouvement de l'air. Conserver à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. Il est interdit de fumer. Ne pas vaporiser à proximité des flammes ou des sources d'inflammation. Ne pas perforer ni brûler, même après usage. Éviter de respirer les poussières, fumées, brouillards, gaz, vapeurs ou émanations. Éviter tout contact du produit avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant le produit. Bien se laver les mains après utilisation du produit. Éviter tout contact avec des agents oxydants (comme le chlore, l'acide chromique, etc.).

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans un endroit bien ventilé. Conserver le récipient bien fermé. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F. Entreposer à l'écart de la chaleur; Entreposer à l'écart des acides; Entreposer à l'écart des oxydants.

## SECTION 8 : Contrôles d'exposition/protection personnelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition en milieu de travail

Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

| Ingrédient         | Numéro CAS | Agence | Type de limite              | Mentions additionnelles |
|--------------------|------------|--------|-----------------------------|-------------------------|
| DIOXYDE DE CARBONE | 124-38-9   | ACGIH  | MPT:5000 ppm;STEL:30000 ppm |                         |
| HEPTANE            | 142-82-5   | ACGIH  | MPT:400 ppm;STEL:500 ppm    |                         |
| Alcool éthylique   | 64-17-5    | ACGIH  | STEL:1000 ppm               |                         |
| 2-Propanol         | 67-63-0    | ACGIH  | MPT:200 ppm;STEL:400 ppm    |                         |
| Acétate de méthyle | 79-20-9    | ACGIH  | MPT:200 ppm;STEL:250 ppm    |                         |

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists

AIHA : American Industrial Hygiene Association

CMRG : Chemical Manufacturer Recommended Guideline

MPT : moyenne pondérée dans le temps

STEL : Limite d'exposition de courte durée

C : Valeur plafond

### 8.2. Contrôles d'exposition

#### 8.2.1. Mesures d'ingénierie

Disposer d'un appareil de ventilation par dilution générale et/ou d'un appareil de ventilation par aspiration localisé pour contrôler les niveaux d'exposition aux particules en suspension dans l'air et s'assurer qu'elles se situent en dessous des limites

## Nettoyant de contacts à séchage rapide 16-102 3M(MC)

d'exposition applicables et pour contrôler les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs ou émanations. Si la ventilation n'est pas adéquate, utiliser un appareil de protection respiratoire.

### 8.2.2. équipement de protection individuelle

#### Protection des yeux/du visage

Choisissez et utilisez protection des yeux/du visage pour éviter le contact basé sur les résultats d'une évaluation de l'exposition. Les protections des yeux suivantes sont recommandées:

Lunettes de protection ouvertes.

#### Protection de la peau/des mains

Sélectionner et porter des gants et/ou des vêtements de protection pour éviter tout contact avec la peau selon les résultats d'une évaluation du degré d'exposition. Consulter le fabricant de gants et/ou de vêtements de protection pour la sélection de matériaux compatibles appropriés.

Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés: Elastomères fluorés

Caoutchouc nitrile

#### Protection respiratoire :

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire pour décider si un appareil de protection respiratoire est nécessaire. Si un appareil de protection respiratoire est nécessaire, porter des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Sur la base des résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez le type de respirateur suivant (s) afin de réduire l'exposition par inhalation:

Demi-masque respiratoire ou masque complet adapté pour des vapeurs organiques

Demi-masque respiratoire ou masque complet avec adduction d'air.

Des respirateurs de vapeurs organiques peuvent avoir une courte durée de vie.

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

## SECTION 9 : Propriétés chimiques et physiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                                                     |                                   |
|-----------------------------------------------------|-----------------------------------|
| État physique                                       | Liquide                           |
| Aspect physique spécifique:                         | Gaz comprimé                      |
| couleur                                             | Incolore                          |
| Odeur                                               | Hydrocarbure                      |
| Valeur de seuil d'odeur                             | <i>Pas de données disponibles</i> |
| pH                                                  | <i>Pas de données disponibles</i> |
| Point de fusion/Point de congélation                | <i>Ne s'applique pas</i>          |
| Point d'ébullition                                  | -17,8 - 100 °C                    |
| Point d'éclair :                                    | <=-17,8 °C                        |
| Vitesse d'évaporation :                             | >=1 [Ref Std:éther = 1]           |
| Inflammabilité (solide, gaz)                        | Ne s'applique pas                 |
| Limites d'explosivité (LIE)                         | 1,1 % volume                      |
| Limites d'explosivité (LSI)                         | 19 % volume                       |
| pression de vapeur                                  | 4 399,6 - 101 324,7 Pa            |
| Densité de vapeur et/ou Densité de vapeur relative; | >=1 [Ref Std:Air=1]               |
| Densité                                             | 0,8 kg/l                          |
| Densité relative                                    | 0,67 [Ref Std:Eau=1]              |
| Hydrosolubilité                                     | Environ 20 %                      |
| Solubilité (non-eau)                                | <i>Pas de données disponibles</i> |
| Coefficient de partage : n-octanol/eau              | <i>Pas de données disponibles</i> |

## Nettoyant de contacts à séchage rapide 16-102 3M(MC)

|                                           |                                   |
|-------------------------------------------|-----------------------------------|
| Température d'inflammation spontanée      | <i>Pas de données disponibles</i> |
| Température de décomposition              | <i>Pas de données disponibles</i> |
| Viscosité / Viscosité Cinématique         | <i>Pas de données disponibles</i> |
| Composés Organiques Volatils              | 75 % en poids                     |
| Pourcentage de matières volatiles         | 100 % volume                      |
| COV (moins l'eau et les solvants exempts) | 75 %                              |

### Nanoparticules

Ce matériau ne contient pas des nanoparticules.

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Ce matériau pourrait s'avérer réactif avec certains agents et sous certaines conditions - consulter les autres titres de cette section.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

### 10.4 Condition à éviter

Étincelles et/ou flammes  
Chaleur

### 10.5 matériaux incompatibles

Agents oxydants forts.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

#### Substance

Aucun connu.

#### Condition

Consulter la section 5.2 Décomposition dangereuse pour connaître la liste des produits de combustion.

## SECTION 11 : Renseignements toxicologiques

Les informations ci-dessous peuvent être inconsistantes avec la classification du produit dans la section 2 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données toxicologiques de certains ingrédients peuvent ne pas être reprises dans la classification du produit et/ou les signes et symptômes de l'exposition. Une cause possible est qu'un ingrédient peut être présent en dessous du seuil d'étiquetage un ingrédient peut être indisponible pour l'exposition ou les données ne s'appliquent pas au produit dans son ensemble.

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Signes et symptômes d'exposition

Selon les données d'essai et/ou les renseignements sur les composants, ce matériau peut produire les effets suivants sur la santé :

#### Inhalation :

Irritation des voies respiratoires: Les signes/symptômes peuvent inclure la toux, des éternuements, l'écoulement nasal, des maux de tête, l'enrouement et des douleurs au nez et à la gorge. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-

**Nettoyant de contacts à séchage rapide 16-102 3M(MC)**

dessous).

**Contact avec la peau :**

Irritation légère de la peau : Parmi les signes ou les symptômes, on retrouve : rougeurs localisées, enflure, démangeaisons et sécheresse.

**En cas de contact avec les yeux :**

Irritation oculaire grave: les symptômes peuvent inclure rougeurs, gonflements, douleurs, larmes, opacité cornéenne, diminution de la vision avec risque d'altération permanente.

**Ingestion :**

Irritation gastro-intestinale: Les signes/symptômes peuvent inclure: douleurs abdominales, maux d'estomac, nausées, vomissements et diarrhée. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

**Autres effets de santé:****Une exposition unique peut provoquer des effets sur l'organe cible:**

Dépression du système nerveux central : Signes et symptômes probables : maux de tête, étourdissements, somnolence, incoordination, nausées, temps de réaction lent, troubles de l'élocution, vertiges et perte de conscience.

**Information complémentaire:**

Ce produit contient de l'éthanol. Les boissons alcoolisées et de l'éthanol dans les boissons alcoolisées ont été classées par le Centre international de Recherche sur le Cancer comme cancérigène pour l'homme. Il ya aussi des données associant la consommation humaine de boissons alcoolisées avec la toxicité développementale et la toxicité hépatique. On ne s'attend pas exposition à l'éthanol lors de l'utilisation prévisible de ce produit pour causer le cancer, toxicité pour le développement ou la toxicité hépatique.

**Données toxicologiques**

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparaît pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

**Toxicité aigue**

| Nom                | Voie                           | Espèces | Valeur                                              |
|--------------------|--------------------------------|---------|-----------------------------------------------------|
| Produit général    | Dermale                        |         | Pas de données disponibles. Calculé ETA>5 000 mg/kg |
| Produit général    | Inhalation - Vapeur(4 h)       |         | Pas de données disponibles. Calculé ETA>50 mg/l     |
| Produit général    | Ingestion                      |         | Pas de données disponibles. Calculé ETA>5 000 mg/kg |
| Alcool éthylique   | Dermale                        | Lapin   | LD50 > 15 800 mg/kg                                 |
| Alcool éthylique   | Inhalation - Vapeur (4 heures) | Rat     | LC50 124,7 mg/l                                     |
| Alcool éthylique   | Ingestion                      | Rat     | LD50 17 800 mg/kg                                   |
| HEPTANE            | Dermale                        | Lapin   | LD50 3 000 mg/kg                                    |
| HEPTANE            | Inhalation - Vapeur (4 heures) | Rat     | LC50 103 mg/l                                       |
| HEPTANE            | Ingestion                      | Rat     | LD50 > 15 000 mg/kg                                 |
| Acétate de méthyle | Dermale                        | Rat     | LD50 > 2 000 mg/kg                                  |
| Acétate de méthyle | Inhalation - Vapeur (4 heures) | Rat     | LC50 > 49 mg/l                                      |
| Acétate de méthyle | Ingestion                      | Rat     | LD50 > 5 000 mg/kg                                  |
| 2-Propanol         | Dermale                        | Lapin   | LD50 12 870 mg/kg                                   |
| 2-Propanol         | Inhalation - Vapeur (4 heures) | Rat     | LC50 72,6 mg/l                                      |
| 2-Propanol         | Ingestion                      | Rat     | LD50 4 710 mg/kg                                    |
| DIOXYDE DE CARBONE | Inhalation-Gaz (4 heures)      | Rat     | LC50 > 53 000 ppm                                   |

**Nettoyant de contacts à séchage rapide 16-102 3M(MC)**

ETA = estimation de la toxicité aiguë

**Corrosion/irritation cutanée**

| Nom                | Espèces                    | Valeur                          |
|--------------------|----------------------------|---------------------------------|
| Alcool éthylique   | Lapin                      | Aucune irritation significative |
| HEPTANE            | Humain                     | irritant légère                 |
| Acétate de méthyle | Lapin                      | Aucune irritation significative |
| 2-Propanol         | Multiple espèces animales. | Aucune irritation significative |

**Blessures graves aux yeux/Irritation**

| Nom                | Espèces                | Valeur          |
|--------------------|------------------------|-----------------|
| Alcool éthylique   | Lapin                  | Irritant grave  |
| HEPTANE            | Jugement professionnel | Irritant modéré |
| Acétate de méthyle | Lapin                  | Irritant modéré |
| 2-Propanol         | Lapin                  | Irritant grave  |

**Sensibilisation de la peau**

| Nom                | Espèces       | Valeur        |
|--------------------|---------------|---------------|
| Alcool éthylique   | Humain        | Non classifié |
| Acétate de méthyle | Humain        | Non classifié |
| 2-Propanol         | Cochon d'Inde | Non classifié |

**Sensibilisation respiratoire**

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

**Mutagenicité des cellules germinales**

| Nom                | Voie     | Valeur                                                                                                            |
|--------------------|----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Alcool éthylique   | In Vitro | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| Alcool éthylique   | In vivo  | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| HEPTANE            | In Vitro | N'est pas mutagène                                                                                                |
| Acétate de méthyle | In Vitro | N'est pas mutagène                                                                                                |
| Acétate de méthyle | In vivo  | N'est pas mutagène                                                                                                |
| 2-Propanol         | In Vitro | N'est pas mutagène                                                                                                |
| 2-Propanol         | In vivo  | N'est pas mutagène                                                                                                |

**Cancérogénicité :**

| Nom              | Voie       | Espèces                   | Valeur                                                                                                            |
|------------------|------------|---------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Alcool éthylique | Ingestion  | Multiple espèces animales | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| 2-Propanol       | Inhalation | Rat                       | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |

**Effets toxiques sur la reproduction****Effets sur la reproduction et/ou le développement**

| Nom | Voie | Valeur | Espèces | Résultat de | Durée |
|-----|------|--------|---------|-------------|-------|
|-----|------|--------|---------|-------------|-------|



**Nettoyant de contacts à séchage rapide 16-102 3M(MC)**

|                    |            |                                              |        | <b>l'essai</b>                                  | <b>d'exposition</b>                          |
|--------------------|------------|----------------------------------------------|--------|-------------------------------------------------|----------------------------------------------|
| Alcool éthylique   | Inhalation | Non classifié pour la développement          | Rat    | Niveau sans effet nocif observé 38 mg/l         | pendant la grossesse                         |
| Alcool éthylique   | Ingestion  | Non classifié pour la développement          | Rat    | Niveau sans effet nocif observé 5 200 mg/kg/day | avant l'accouplement et pendant la gestation |
| 2-Propanol         | Ingestion  | Non classifié pour la développement          | Rat    | Niveau sans effet nocif observé 400 mg/kg/day   | pendant l'organogénèse                       |
| 2-Propanol         | Inhalation | Non classifié pour la développement          | Rat    | LOAEL 9 mg/l                                    | pendant la grossesse                         |
| DIOXYDE DE CARBONE | Inhalation | Non classifié pour la reproduction masculine | Mouris | LOAEL 350 000 ppm                               | pas disponible                               |
| DIOXYDE DE CARBONE | Inhalation | Non classifié pour la développement          | Rat    | LOAEL 60 000 ppm                                | 24 heures                                    |

**Organe(s) cible(s)**
**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

| <b>Nom</b>         | <b>Voie</b> | <b>Organe(s) cible(s)</b>             | <b>Valeur</b>                                                                                                     | <b>Espèces</b>             | <b>Résultat de l'essai</b>                     | <b>Durée d'exposition</b> |
|--------------------|-------------|---------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|------------------------------------------------|---------------------------|
| Alcool éthylique   | Inhalation  | dépression du système nerveux central | Peut provoquer somnolence ou vertiges                                                                             | Humain                     | LOAEL 2,6 mg/l                                 | 30 minutes                |
| Alcool éthylique   | Inhalation  | irritation respiratoires              | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Humain                     | LOAEL 9,4 mg/l                                 | pas disponible            |
| Alcool éthylique   | Ingestion   | dépression du système nerveux central | Peut provoquer somnolence ou vertiges                                                                             | Multiple espèces animales. | Niveau sans effet nocif observé pas disponible |                           |
| Alcool éthylique   | Ingestion   | rénale et / ou de la vessie           | Non classifié                                                                                                     | Chien                      | Niveau sans effet nocif observé 3 000 mg/kg    |                           |
| HEPTANE            | Inhalation  | dépression du système nerveux central | Peut provoquer somnolence ou vertiges                                                                             | Humain                     | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible |                           |
| HEPTANE            | Inhalation  | irritation respiratoires              | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Humain                     | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible |                           |
| HEPTANE            | Ingestion   | dépression du système nerveux central | Peut provoquer somnolence ou vertiges                                                                             | Humain                     | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible |                           |
| Acétate de méthyle | Inhalation  | dépression du système nerveux central | Peut provoquer somnolence ou vertiges                                                                             | Homme et animal            | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible |                           |
| Acétate de méthyle | Inhalation  | irritation respiratoires              | Peut irriter les voies respiratoires.                                                                             | Homme et animal            | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible |                           |
| Acétate de méthyle | Inhalation  | Cécité.                               | Non classifié                                                                                                     |                            | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible |                           |
| Acétate de méthyle | Ingestion   | dépression du système nerveux central | Peut provoquer somnolence ou vertiges                                                                             |                            | Niveau sans effet nocif observé Pas            |                           |

# Nettoyant de contacts à séchage rapide 16-102 3M(MC)

|            |            |                                       |                                                                                                                   |               |                                                |                             |
|------------|------------|---------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|------------------------------------------------|-----------------------------|
|            |            |                                       |                                                                                                                   |               | disponible                                     |                             |
| 2-Propanol | Inhalation | dépression du système nerveux central | Peut provoquer somnolence ou vertiges                                                                             | Humain        | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible |                             |
| 2-Propanol | Inhalation | irritation respiratoires              | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Humain        | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible |                             |
| 2-Propanol | Inhalation | système auditif                       | Non classifié                                                                                                     | Cochon d'Inde | Niveau sans effet nocif observé 13,4 mg/l      | 24 heures                   |
| 2-Propanol | Ingestion  | dépression du système nerveux central | Peut provoquer somnolence ou vertiges                                                                             | Humain        | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | empoisonnement et / ou abus |

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

| Nom                | Voie       | Organe(s) cible(s)                                                                                  | Valeur                                                                                                            | Espèces | Résultat de l'essai                             | Durée d'exposition |
|--------------------|------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|-------------------------------------------------|--------------------|
| Alcool éthylique   | Inhalation | foie                                                                                                | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Lapin   | LOAEL 124 mg/l                                  | 365 jours          |
| Alcool éthylique   | Inhalation | système vasculaire   système immunitaire                                                            | Non classifié                                                                                                     | Rat     | Niveau sans effet nocif observé 25 mg/l         | 14 jours           |
| Alcool éthylique   | Ingestion  | foie                                                                                                | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Rat     | LOAEL 8 000 mg/kg/day                           | 4 mois             |
| Alcool éthylique   | Ingestion  | rénale et / ou de la vessie                                                                         | Non classifié                                                                                                     | Chien   | Niveau sans effet nocif observé 3 000 mg/kg/day | 7 jours            |
| HEPTANE            | Inhalation | foie   Système nerveux   rénale et / ou de la vessie                                                | Non classifié                                                                                                     | Rat     | Niveau sans effet nocif observé 12 mg/l         | 26 semaines        |
| Acétate de méthyle | Inhalation | système respiratoire                                                                                | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Rat     | Niveau sans effet nocif observé 1,1 mg/l        | 28 jours           |
| Acétate de méthyle | Inhalation | Système endocrinien   système vasculaire   foie   système immunitaire   rénale et / ou de la vessie | Non classifié                                                                                                     | Rat     | Niveau sans effet nocif observé 6,1 mg/l        | 28 jours           |
| 2-Propanol         | Inhalation | rénale et / ou de la vessie                                                                         | Non classifié                                                                                                     | Rat     | Niveau sans effet nocif observé 12,3 mg/l       | 24 mois            |
| 2-Propanol         | Inhalation | Système nerveux                                                                                     | Non classifié                                                                                                     | Rat     | Niveau sans effet nocif observé 12 mg/l         | 13 semaines        |
| 2-Propanol         | Ingestion  | rénale et / ou de la vessie                                                                         | Non classifié                                                                                                     | Rat     | Niveau sans effet nocif observé 400 mg/kg/day   | 12 semaines        |
| DIOXYDE DE CARBONE | Inhalation | cœur   des os, des dents, des ongles et/ou les cheveux   foie   Système nerveux   rénale et /       | Non classifié                                                                                                     | Rat     | LOAEL 60 000 ppm                                | 166 jours          |

## Nettoyant de contacts à séchage rapide 16-102 3M(MC)

|  |  |                                           |  |  |  |  |
|--|--|-------------------------------------------|--|--|--|--|
|  |  | ou de la vessie  <br>système respiratoire |  |  |  |  |
|--|--|-------------------------------------------|--|--|--|--|

### Risque d'aspiration

| Nom     | Valeur              |
|---------|---------------------|
| HEPTANE | danger d'aspiration |

Veuillez communiquer à l'adresse ou au numéro de téléphone indiqué à la première page de la fiche signalétique santé-sécurité pour de plus amples renseignements sur ce matériau ou ses composants.

## SECTION 12 : Renseignements écologiques

Pas de données disponibles.

## SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes d'élimination

Éliminer les contenus/contenants conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

Incinérer dans un d'incinérateur de déchets autorisé. Une autre solution d'élimination consiste à utiliser une usine d'élimination des déchets autorisée acceptable. Les fûts/barils/contenants utilisés pour le transport et la manutention de produits chimiques dangereux (substances chimiques, mélanges, préparations classifiées comme dangereuses en vertu des règlements applicables) doivent être considérés, entreposés, traités et éliminés comme des déchets dangereux sauf mention contraire dans des règlements applicables sur la gestion des déchets. Consulter les organismes de réglementation concernés pour déterminer les installations de traitement et d'élimination disponibles.

## SECTION 14 : Renseignements sur le transport

Pour l'informations de transport, s'il vous plaît visitez <http://3M.com/Transportinfo> ou par téléphone 1-800-364-3577 ou 651-737-6501.

## SECTION 15 : Renseignements réglementaires

### 15.1. Réglementation/législation particulière à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Statut des inventaires

Tous les ingrédients chimiques de ce produit sont listés sur l'Inventaire Européen des Substances Chimiques Existantes (EINECS) ou sont des polymères exemptés dont les monomères figurent sur l'inventaire EINECS. Contacter 3M pour plus de renseignements. Les composants de ce matériau sont conformes aux dispositions de la Korean Toxic Chemical Control Law (loi coréenne de réglementation des produits chimiques toxiques). Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Communiquer avec la division des ventes pour obtenir plus de renseignements. Les composés de ce matériau sont conformes aux dispositions du NICNAS (National Industrial Chemical Notification and Assessment Scheme) de l'Australie. Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Communiquer avec la division des ventes pour obtenir plus de renseignements. Les composants de ce matériau sont conformes aux dispositions de la Japon Toxic Chemical Control Law (loi Japon de réglementation des produits chimiques toxiques). Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Communiquer avec la division des ventes pour obtenir plus de renseignements. Les composants de ce matériau sont conformes aux dispositions de la Philippines RA 6969 exigences. Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Communiquer avec la division des ventes pour obtenir plus de renseignements. Les composants de ce produit sont conformes aux exigences relatives aux avis sur les produits chimiques de la CEPA. Ce produit est conforme aux mesures sur la gestion environnementale des nouvelles substances chimiques. Tous les ingrédients sont listés ou exemptés de l'inventaire Chinois IECSC. Les composés de ce produit sont conformes aux on sur les produitexigences de notificatis chimiques de la TSCA (Loi réglementant les substances

toxiques).

## SECTION 16 : Autres renseignements

### Classement des risques par la NFPA

**Santé:** 2 **Inflammabilité:** 4 **Instabilité :** 0 **Risques particuliers :** Aucun

Les cotes d'évaluation des risques établies par la National Fire Protection Association (NFPA) sont destinées à aider le personnel d'intervention d'urgence à déterminer les risques présentés par l'exposition aiguë à court terme à un matériau au cours d'incendies, de déversements ou d'autres situations d'urgence semblables. Pour les établir, on tient principalement compte des propriétés physiques et toxiques du matériau, mais également des propriétés toxiques des produits de combustion ou de décomposition qui sont générés en grande quantité.

### Classement des risques par le HMIS

**Santé:** 2 **Inflammabilité:** 4 **Dangers physiques :** 0 **Protection personnelle:** X - See PPE section.

Les cotes d'évaluation des risques établies par le Hazardous Material Identification System (HMIS® IV) sont destinées à informer les employés sur les dangers chimiques en milieu de travail. Ces cotes d'évaluation se fondent sur les propriétés inhérentes du matériau dans des conditions d'utilisation normales prévisibles et leur utilisation n'est pas destinée aux cas d'urgence. Les cotes d'évaluation du HMIS® IV doivent être utilisées dans le cadre d'une mise en œuvre complète d'un programme HMIS® IV. HMIS® est une marque déposée de l'American Coatings Association (ACA).

|                             |            |                                       |            |
|-----------------------------|------------|---------------------------------------|------------|
| <b>Groupe de document :</b> | 24-7992-1  | <b>Numéro de la version :</b>         | 6.01       |
| <b>Date de parution :</b>   | 2020/10/16 | <b>Remplace la version datée de :</b> | 2019/01/30 |

Les renseignements contenus dans la présente fiches de données de sécurité (FDS) étaient jugés exacts au moment de la publication. 3M N'OFFRE AUCUNE GARANTIE OU CONDITION EXPLICITE OU IMPLICITE, TATUTAIRE OU AUTRE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, OU TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DÉCOULANT DE LA CONDUITE DES AFFAIRES, DES PRATIQUES COURANTES ET DES USAGES DU COMMERCE. Il incombe à l'utilisateur d'établir si le produit 3M convient à l'usage auquel il le destine et à la méthode d'utilisation ou d'application prévue. Comme l'utilisateur est parfois seul à connaître les nombreux facteurs qui interviennent dans l'utilisation et l'application d'un produit 3M et à y exercer un quelconque pouvoir, il est essentiel qu'il évalue le produit 3M avant de déterminer s'il convient à l'usage auquel il le destine et à la méthode d'utilisation ou d'application prévue.

**Les FDS de 3M Canada sont disponibles sur [www.3m.ca](http://www.3m.ca)**